

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-036

Le conseil d'administration s'est réuni le 31 mai 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 20 mai 2016.

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;
- VU le compte rendu du Conseil de Gestion de la faculté des sciences fondamentales et biomédicales du 26 novembre 2015 ;

Point de l'ordre du jour : Ilème Partie - P3.3 - Tarifs des deux Fédérations de recherches - UFR Biomédicale

Tarifs des deux Fédérations de Recherches de la Faculté des sciences fondamentales et biomédicales sur les prestations suivantes :

- Traitement des déchets chimiques
- Tarifs de la Plateforme Résonance Magnétique Nucléaire
- Prestation annuelle de la laverie

Exposé de la décision :

La faculté des sciences fondamentales et biomédicales, par son Conseil de Gestion en date du 26 novembre 2015, a validé l'ensemble des tarifications suivantes :

- Refacturation des différents laboratoires au bénéfice de la FR3567-CICB qui prend en charge le montant total des frais d'enlèvements et de fournitures des déchets chimiques pour ses laboratoires.

Les tarifs de référence sont évalués sur la base des tarifs facturés en N-1

Entre le 01/08/2014 et le 10/09/15

Enlèvements + fournitures	Coût HT avec manutention et fournitures par unité
UMR 8119	98,60
UMR-S 1124	943,54
UMR 8601	497,31
FR3636 Eq. AGULHON	33,48
COGNAC UMR 8257	92,33
UMR-S 1128	305,77
UMR-S 1147	359,44
UMR 8250	24,62
TP Chimie	161,50
UFR Biomed	3,88

- **Refacturation des prestations pour la plateforme de Résonance Magnétique Nucléaire**

	Appareil RMN 500 MHZ	Appareil RMN 250 MHZ
Par heure	78 €	41 €
Par journée	1 500 €	755 €
En self-service	750 €	380 €

- **Refacturation pour la participation au fonctionnement de la laverie sous forme de cotisation annuelle**

- Utilisation régulière (au moins une fois par semaine) : 150€ HT/an
- Utilisation ponctuelle : 50€ HT/an

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder au vote de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, les tarifs des deux fédérations de recherche de l'UFR Biomédicale, tels que préalablement communiqués aux conseillers et présentés en séance.

Nombre de membres constituant le Conseil : 35
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 34
Abstentions : 0
Votes exprimés : 34
Contre : 0
Pour : 34

Fait à Paris, le 02 juin 2016

Le Président



Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le **14 JUIN 2016**
Transmis au Recteur le : **14 JUIN 2016**